



## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### Note explicative de synthèse : situation financière au 31 décembre 2023

Au terme de l'exercice 2023, le compte administratif de la Commune de La Brède fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement, le total des dépenses s'établit à 5 080 348 € (amortissements compris) et se décompose comme suit :

➤ Charges générales :	1 581 505 €
➤ Charges de personnel :	2 467 812 €
➤ Charges diverses :	427 554 €
➤ Charges financières (intérêts) :	81 610 €
➤ Charges exceptionnelles :	498 €
➤ Provisions pour risques :	890 €
➤ Amortissements :	516 058 €
➤ Opérations d'ordre diverses :	4 420 €

- Le total des recettes s'établit à 5 720 523 € et se décompose comme suit :

➤ Produits des services et du domaine :	489 851 €
➤ Impôts et taxes :	3 864 074 €
➤ Dotations et participations :	1 230 321 €
➤ Autres produits de gestion courante :	53 744 €
➤ Produits exceptionnels :	11 073 €
➤ Reprise de provision :	151 €
➤ Atténuations de charges :	39 528 €
➤ Autres :	31 781 €

- Ces montants forment ainsi un excédent de 640 175 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent des années antérieures (1 539 361 €), ce qui aboutit à un résultat de clôture global positif de + 2 179 536 €.

- En investissement : Le total des dépenses s'établit à 2 225 401 € et le total des recettes à 1 838 287 €, formant ainsi un solde négatif de 387 114 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent de l'année antérieure (+ 135 509 €), ce qui aboutit à un résultat de clôture global négatif de - 251 604 €, déficit à reporter sur l'exercice 2024.

Le programme d'investissement 2023 a atteint un total d'opérations d'investissement mandatées (payées à la fin de l'année) arrêté à 1 322 020 €. Les opérations réalisées sont les suivantes :

➤ Voirie :	769 526 €
➤ Aménagement du bourg :	48 545 €
➤ Matériels :	129 758 €
➤ Eclairage public et enfouissements :	140 303 €

➤ Bâtiments scolaires :	57 902 €
➤ Bâtiments communaux :	12 976 €
➤ ZAC :	15 307 €
➤ Equipements sportifs :	80 994 €
➤ Eglise :	56 028 €
➤ Mairie :	10 680 €
➤ Documents d'urbanisme :	0 €
➤ Acquisitions foncières :	0 €

Le remboursement du capital d'emprunts s'est élevé à 430 043 €.

En 2023, la Collectivité n'a pas souscrit d'emprunt auprès des banques mais a bénéficié d'une avance remboursable du SDEEG à hauteur de 439 030 €, remboursable en 10 ans sans intérêts. Cette somme est inscrite dans la dette communale. Compte tenu des remboursements effectués et de cette avance remboursable, l'encours total de la dette au 31 décembre 2023 se monte à 3 303 080 € (contre 3 294 093 € au 31/12/2022).

Les restes à réaliser de l'exercice 2023, à reporter sur le budget 2024, sont constitués :

- Des dépenses d'investissement engagées en 2023 et non mandatées au 31 décembre qui sont arrêtées à 624 764,5 €, liées essentiellement aux travaux en cours et non achevés (voirie Eyquem, enfouissements et éclairage public quartier Jamin – Travaux de la salle d'escrime, maîtrise d'œuvre et travaux de couverture de l'église...).
- Des recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes et rattachables à l'exercice 2023. Ces restes à réaliser s'établissent à 284 130 €, correspondant à des subventions pour les travaux de modernisation de l'éclairage public (Fonds vert : 122 402 €), d'aménagement de la piste multifonctions du chemin d'Eyquem (Communauté de Communes : 83 590 € et DETR : 11 071 €), de couverture de l'église (17 360 € de l'Etat, 24 800 € de la Région et 16 555 € du Département), le lave-vaisselle de la cuisine centrale de l'école élémentaire (Département : 8 352 €).
- Le solde des restes à réaliser est donc de – 340 634 €.